



Les brasseurs français, très inquiets pour l'avenir de leur entreprise à l'issue du confinement, en appellent aux pouvoirs publics pour garantir la pérennité de leur activité !

Avec les cafés et restaurants fermés, les festivals et grands événements annulés, l'activité touristique à l'arrêt, la crise actuelle pénalise durement l'ensemble des brasseries françaises.

Brasseurs de France, syndicat professionnel de la brasserie française fédérant les brasseries artisanales, familiales, historiques a consulté entre le 24 et le 30 avril 2020 l'ensemble de ses adhérents (près de 300 entreprises représentant 98% du marché français) sur les impacts de la crise liée au COVID-19.

Les principaux enseignements de cette étude¹.

1- En termes de production

- **25% des brasseries sont à l'arrêt total** et moins de 10% envisagent de relancer leur production en mai.
- **40% des entreprises accusent une baisse d'au moins 60% de leur production.**
- **68% des entreprises ont bénéficié du dispositif de chômage partiel.**

2- En termes de trésorerie

- Toutes les entreprises sont fragilisées. A la fin de l'hiver, les brasseurs ont constitué des stocks pour la saison à venir qu'ils n'ont pu écouler faute de débouchés.
- **Près de 75% des brasseries déclarent être très préoccupées par leur niveau de trésorerie.**
- **Près de 50% des entreprises ont bénéficié d'un Prêt Garanti par l'État (PGE) et 25% du fonds de solidarité.**
- **60% des brasseries françaises ont moins de trois ans** et ont dû investir lourdement dans du matériel de brassage et d'embouteillage pour lancer leur activité (241 millions investis en 2019 pour un chiffre d'affaire de 4.1 milliards). **Elles avaient donc un fort endettement avant la crise.**

¹ Les entreprises ayant répondu au sondage sont représentatives de l'ensemble du secteur :
72% de ces brasseries sont des TPE (dont 11% sont sans salariés), 25% des PME et 3% des ETI.
93% de ces entreprises produisent moins de 200 000 hl par an. 45% d'entre elles produisent moins de 1000 hl par an.

3- Des stocks de bières en souffrance qui devront être détruits

La fermeture brutale des cafés, restaurants, l'arrêt des activités touristiques et l'annulation de tous les festivals et salons a laissé plus de **10 millions de litres de bières**, majoritairement en fûts, en souffrance. La destruction de cette bière aura aussi **un coût non négligeable pour les entreprises**.

4- En termes de chiffres d'affaires

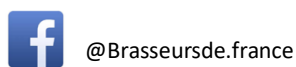
- **70% des brasseries déclarent 50% ou plus de pertes de chiffre d'affaires depuis le 15 mars.**
- **30% des brasseurs déclarent avoir 25% d'impayés et 10% des brasseries plus de 50% d'impayés auprès de leurs clients.**

Face à cette situation exceptionnelle, **Matthias FEKL**, président de Brasseurs de France, précise :

« **Brasseurs de France salue les mesures d'urgence mises en œuvre jusqu'à présent par le gouvernement.** Pour autant, les conditions de la reprise seront déterminantes pour redresser durablement notre secteur et ceux qui en dépendent, **un plan de relance fort doit accompagner la reprise du CHR et du tourisme, en permettant notamment de :**

- Exonérer des charges patronales et de production pour 2020 (CFE, CVAE, etc.)
- Prolonger les aides et le chômage partiel au-delà de la fin du confinement. Les aides à la trésorerie et la suspension des charges n'auront été utiles que si les entreprises sont en capacité de reprendre leur activité et de les rembourser. Il faudra nécessairement étaler le remboursement du PGE sur plusieurs années.
- Adapter le taux de TVA pour le CHR en le portant à 5,5 % de manière temporaire sur l'ensemble des produits alimentaires.
- Aider à la destruction des stocks de bière.
- Redéployer un dispositif spécifique d'amortissement existant dans la loi Macron de 2015.
- Prendre en charge par les assurances une partie des pertes d'exploitation.

Sans ce soutien indispensable, des centaines de brasseries risquent de disparaître, entraînant avec elles des milliers d'emplois, directs et indirects, et mettant en péril la richesse qui caractérise aujourd'hui la brasserie française sur l'ensemble du territoire. »



Brasseurs de France

Jacqueline Lariven - jacqueline.lariven@brasseurs-de-france.com
Elise Sequalino – elise.sequalino@brasseurs-de-france.com

Contacts presse : VFC Relations Publics

Jessica Novelli – jnovelli@vfcrp.fr
Cynthia Barbe – cbarbe@vfcrp.fr
Tel. : 06 09 13 71 07 - 06 77 94 70 69